

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL

Mercredi 7 juillet 2021 – 9h-11h

Vienne (SMRR)

Elus du bureau présents : Thierry KOVACS, Simon PLENET, André FERRAND, Frédéric DUBOUCHET, Charles ZILLIOX, Philippe GENTY, Christophe DELORD, Diane VIGIER, Gilles VIAL, Luc THOMAS, Sylvie DEZARNAUD

Elus du bureau excusés : Philippe DELAPLACETTE

Techniciens SCOT présents : Julien LAHAIE, Cédric LANSOU, Tom SPACH

ORDRE DU JOUR

- Présentation de l'étude sur le Réseau Express Métropolitain par Guillaume ARSAC, Epures
- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Point agenda
- Point d'avancement sur l'étude friches économiques
- Point sur les schémas de développement économique
- Marché de communication et relation presse
- Note sur la SLGRI
- Questions diverses

Présentation de l'étude sur le Réseau Express Métropolitain par Guillaume ARSAC, Epures

Présentation par G. Arsac du projet de Réseau Express Métropolitain.

T. Kovacs précise que le système de billetterie unique T-libr va être étendu prochainement.

S. Dezarnaud indique que la question des P+R et du stationnement plus généralement est une vraie problématique sur le territoire, notamment aux alentours des gares. Une réflexion est en cours à EBER pour étudier la possibilité de créer un parking relais à l'extérieur de l'agglomération avec des navette reliant ce parking à la gare.



T. Kovacs indique que pour limiter la pression sur le parking en gare de Vienne, des conditions d'accessibilité strictes ont été mises en place : parking accessible à condition d'habiter à plus d'un km de la gare, de ne pas avoir d'arrêt de transport en commun à proximité de chez soi et de covoiturer.

Les membres du bureau sont également d'accord sur le constat d'une vétusté du réseau électrique qui est un facteur limitant sur les marges de manœuvre pour augmenter le nombre de trains en circulation. Les investissements à réaliser dans un avenir proche seront conséquents.

S. Dezarnaud s'interroge sur les effets du télétravail qui pourrait s'inscrire sur la durée et demande s'il existe déjà des retours chiffrés en matière d'évolution des flux de circulation.

G. Arzac précise qu'il est encore difficile d'évaluer l'ampleur du phénomène, la situation et les habitudes n'étant pas encore stabilisées. Dans les grands ordres de grandeurs, on peut estimer à environ 25% la baisse des flux sur certains jours (mais sans changement à priori sur les mardis et jeudis) ainsi qu'un meilleur étalement des circulations sur la journée.

C. Zilliox déplore la difficulté de maîtriser la localisation des futurs habitants du territoire (et donc leur propension à utiliser le train) et s'interroge sur la capacité des travaux sur le Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL) à répondre aux enjeux de mobilité ferroviaire.

C. Delord demande si un cadencement de type RER entre Lyon et la gare du Péage est envisageable et la place que pourrait être amenée à prendre l'ancienne ligne en rive droite.

G. Arzac précise qu'un terminus unique du REM en gare de Vienne n'est pas forcément acté à ce stade. Au regard de la logique globale à l'échelle de la vallée du Rhône, le niveau de desserte de Vienne est exceptionnel mais a pour conséquence d'en faire une gare particulièrement attractive qui concentre les flux. Il pourrait être intéressant de mieux répartir la concentration en tirant plus au sud les enjeux. Une seconde gare « tête de pont » à Condrieu pourrait ainsi être intéressante à étudier.

C. Zilliox s'interroge sur la faisabilité technique et financière d'avoir un cadencement équivalent en rive gauche et droite.

T. Kovacs indique que le cadencement à la demi-heure n'est pas suffisant pour l'utilisateur voir totalement inutile à l'heure. L'amplitude horaire des circulations est également trop courte. Dès lors, l'amélioration des cadencements existants doit constituer une priorité et il serait pertinent de faire une étude d'opportunité en lien avec le développement d'alternatives au fer.

Validation du compte-rendu du précédent bureau

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Point agenda :

Le prochain Bureau aura lieu le mercredi 1 septembre 2021, le lieu de la séance sera indiqué ultérieurement. Cette séance sera précédée d'une commission d'appel d'offre (voir ci-dessous).

Transport – Déplacement :

T. Spach fait part des échanges lors du Cotech sur l'étude DREAL – Ingérop sur une alternative à l'A45 et notamment sur les options de franchissement du Rhône / réaménagement du nœud autoroutier de Givors-Ternay. Un Copil de présentation des 6 options de franchissement est prévu à la rentrée de septembre. Ce Copil devra permettre aux élus de se positionner sur l'une des options. Les techniciens présents au Cotech ont fait part de leur étonnement devant l'approche très routière de certaines options et de la contradiction à demander aux élus de se positionner sur l'option « route » sans disposer à ce jour d'éléments sur les scénarios « voie ferrée » et « modes doux ». La présentation du Cotech n'est pas encore disponible à ce jour mais sera diffusée aux membres du bureau dès réception.

Point d'avancement sur l'étude friche économique

T. Kovacs propose que dans le cadre de la deuxième étape de l'étude, un référencement des matériaux susceptibles de rentrer dans un processus d'économie circulaire (recyclage) soit réalisé.

S. Plenet demande comment va se faire le choix des études pour chaque site et la priorisation du portefeuille à retenir pour réaliser ces études pré-opérationnelles.

Il est précisé que l'enveloppe dédiée aux études sera d'environ 1,5 millions d'euros et représentera environ une quinzaine de sites étudiés (toutes maîtrise d'ouvrage confondue : SMRR, EPORA, EPCI et/ou communes). Le choix de ces sites sera arrêté en bureau. Plus généralement, toutes les friches identifiées n'ont pas forcément les mêmes débouchés. Certaines pourront être dédiées à de la renaturation et de la compensation ce qui nécessitera un traitement de la pollution moins important et des montants financiers moins élevés.

Point sur les schémas de développement économique et la prochaine conférence économique territoriale

T. Kovacs rappelle que la conférence économique territoriale organisée en présence des 6 présidents d'EPCI du SCOT et leur VP éco aura lieu en septembre prochain. Le Président de la Communauté de Commune des Porte de DrômArdèche accueillera cette conférence sur son territoire et la présentation du projet AXE 7 sera réalisée à cette occasion.

En complément, et suite aux sollicitations faites par les services de l'Etat auprès des EPCI et au regard des niveaux de maturité variable d'un territoire à l'autre, les équipes du SCOT ont préparé des éléments sur les attendus des Schémas de Développement Economique.



C. Lansou présente les contenus types des éléments extraits du SCOT qui pourraient figurer dans les schémas de développement économique. Les prérequis et communs pour évaluer la compatibilité avec le Scot seraient notamment à définir. Ces éléments pourront être représentés lors de la conférence économique territoriale.

T. Kovacs demande à ce que les EPCI conservent une marge de liberté dans la constitution de leur schéma.

P. Genty indique que les spécificités de chaque territoire doivent également être conservées dans les schémas.

S. Dezarnaud indique qu'une trame commune pourrait suffire.

Les membres du bureau valident le principe d'un accompagnement de la Communauté de Communes du Val d'Ay pour l'élaboration de son schéma de développement économique.

Marché de communication et relation presse

Les membres du bureau valident le principe d'entamer une première négociation avec les bureaux d'études ayant déposés une offre au marché afin de disposer de propositions affinées pour le bureau de septembre. L'équipe ayant déposé une offre à lundi 5/07 à 17H01 est éliminée (heure limite fixée à 17H).

Note sur la SLGRI

Il est proposé de poursuivre l'étude sur la possibilité de faire porter l'étude au SMIRCLAID avec un appui technique du SMRR en lien avec le SMIRCLAID après retour du Président et du bureau (juillet 2021).

M. Genty précise que la contribution du SMIRCLAID à cette étude sera proportionnelle aux parties du territoire concernées. Son montant global devrait être d'environ 10 000 euros.

Questions diverses

J. Lahaie propose de mettre à jour l'étude sur les marchés immobiliers et les trajectoires résidentielles réalisée en 2015 par le bureau d'étude Adéquation. Cette mise à jour permettrait d'actualiser les connaissances sur le territoire en intégrant notamment la tendance post-covid de 2021. Le marché pourrait être lancé au début de l'année 2022.

Les membres du bureau valident cette proposition.

T. Kovacs précise que des données notaires ont déjà été collecté du côté de VCA, un tour des EPCI pourra être pertinent pour faire le point.

T. Kovacs clôture la séance à 11h